



Rachat d'un fond de commerce

Par **ARCO Francisco**, le **14/10/2016** à **09:05**

Bonjour, je souhaite acquérir un local commercial actuellement exploité par un locataire qui me propose d'acheter son fond de commerce et droit au bail 23000 €. Le loyer du local est de 450 €/mois et le bail a été conclu pour une durée de neuf ans le 01/07/2014.

La société actuelle va déposer le bilan le 20/10/2016, l'activité n'étant pas au rendez-vous, donc absence de clientèle.

Dois-je négocier le rachat pour me garantir la reprise du bail dans les mêmes conditions ? Si tel est le cas, le bailleur peut-il augmenter le loyer par la suite ?

Dois-je plutôt attendre la liquidation pour ne pas payer un fond de commerce démunie d'activité ? Dans ce cas, le bailleur peut-il exiger un droit au bail plus élevé et en profiter pour augmenter le loyer ? Comment puis-je m'adresser au liquidateur pour manifester mon désir de reprendre le local ?

Puis-je reprendre un droit au bail et fond de commerce sans avoir encore créé ma société ?
Puis-je le faire si je suis en création de société ?

Merci pour votre aide précieuse.